



MENTION

MAITRISE DE L'ENERGIE, ELECTRICITE, DEVELOPPEMENT DURABLE

PARCOURS

INTELLIGENCE ET DISTRIBUTION ELECTRIQUE DU BATIMENT

DEVENIR DES DIPLÔMÉS

Situation professionnelle au 1er décembre 2018, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 9



Situation professionnelle au 1er décembre 2019, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 9



Taux d'insertion
à 18 mois : 100%
à 30 mois : 100%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI

-ASSISTANT CHARGE D'AFFAIRES

-ASSISTANT CONDUCTEUR DE TRAVAUX
ELECTRICITE BATIMENT COLLECTIF

-CONDUCTEUR DE TRAVAUX

-PROJETEUR ELECTRICITE

-TECHNICIEN SMART-SYSTEM

-TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES

-TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES CHANTIERS
NAVALS

-TECHNICIEN SAV

-TECHNICIEN SURETE

SATISFACTION

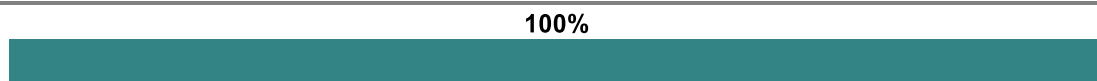
Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 9



■ Tout à fait ■ Plutôt oui ■ Plutôt non ■ Pas du tout

Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 7



■ Oui ou Plutôt oui (D. et N.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement D.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement N.) ■ Non ou Plutôt non (D. et N.)

MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 9

Suite à une alternance 44 %

Agences d'intérim 22 %

Annonce dans la presse 11 %

Sites dédiés à l'emploi 11 %

Relations 11 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

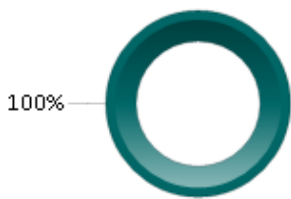
Nombre de réponse(s) : 9



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 9



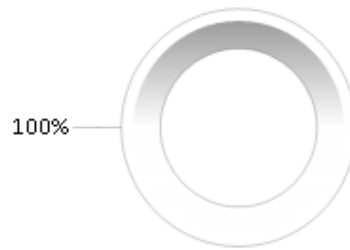
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

100% — Emploi stable — Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 9



100% — Cadre — Technicien — Employé

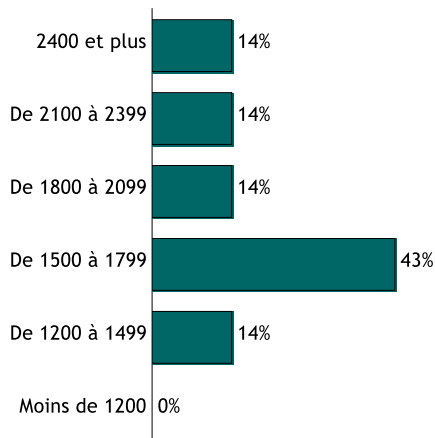
Employeur

Nombre de réponse(s) : 9



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 7



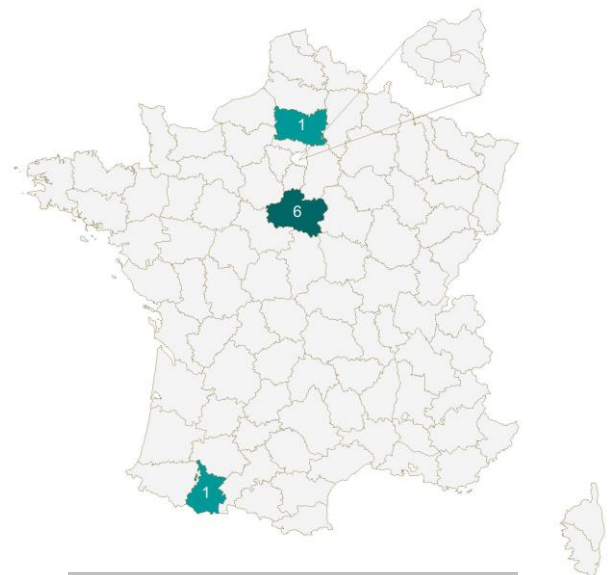
Salaire médian : 1705 euros

Salaire moyen : 1916 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 8



Emploi(s) à l'étranger : 0